

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE NOLAY DU 9 JUIN 2010**

*CONVOCATION DU : 2 JUIN 2010*  
*AFFICHAGE DU : 16 JUIN 2010*

**PRESENTS :** M. Jean-Pascal MONIN, Maire,  
Mme Martine TAUPENOT, 1<sup>ère</sup> adjointe,  
MM. Pierre DEBLANGEY, Jacques BARBRY, Robert LORGES,  
Maires-Adjoints.  
Mmes Marie-Claire GUILLAUME, Claudette LAUBEPIN,  
Catherine ANSART, Jill LABRANCHE, MM. Eric THEVENOT,  
Jérôme FLACHE, Mme Clotilde BROUSSE-BERGERET, MM.  
Ralph TIRTAINE, Bernard LAGRANGE, Mme Monique  
BOUCHET, Conseillers Municipaux,  
lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :**

M. Romain CARRE, conseiller municipal (a donné pouvoir à M. Robert LORGES)  
Mme Marie-Claire GILLOT, maire-adjoint (a donné pouvoir à Mme Claudette LAUBEPIN)  
M. Michel BOIGUES, conseiller municipal (a donné pouvoir à M. Jacques BARBRY)  
M. Pierre BARBIERY, conseiller municipal (a donné pouvoir à M. Jean-Pascal MONIN)

M. Ralph TIRTAINE a été élu secrétaire de séance.

---

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 MAI 2010**

Lecture en est faite par M. Jean-Pascal MONIN, Maire, et il est adopté à l'unanimité.

## **EXAMEN DES RAPPORTS**

### **RESTRUCTURATION DE LA PLACE DU DOCTEUR CATTIN : ABANDON DU PROJET DE CONSTRUCTION INITIAL**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'abandon du projet de construction initialement engagé place du Docteur Cattin, consistant, d'une part dans la réalisation du bâti en vue de la création d'un office de tourisme au rez-de-chaussée et de 3 logements locatifs à l'étage, d'autre part dans l'aménagement d'une nouvelle place de l'Ancienne Poste.

Cette décision est motivée par le fait que le sinistre du 3 mars 2008 qui a entraîné l'écroulement de deux maisons voisines, a rendu totalement impossible la réalisation des travaux initialement programmés.

En conséquence, le Conseil décide de résilier unilatéralement les marchés conclus avec l'ensemble des entreprises déclarées attributaires des travaux, et ceci pour motif d'ordre public.

### **DEMOLITION DU PONT DES VACHES**

Après un vote à main levée (15 voix pour, 1 contre, 3 abstentions), le Conseil Municipal décide la démolition du Pont des Vaches, franchissant la voie verte actuellement en cours d'aménagement à l'entrée de Nolay, du fait de son mauvais état menaçant la sécurité publique.

Les travaux seront confiés à l'entreprise ROUGEOT de Meursault, qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, d'un montant égal à 13 400 " H.T., soit 16 026,40 " T.T.C.

Le financement de la dépense sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget 2010.

### **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AGENCE DE TOURISME**

Après un vote à main levée (17 pour, 2 abstentions), le Conseil Municipal décide d'accorder à l'Agence de Tourisme une participation au fonctionnement, d'un montant de 5 000 " , au titre de 2010.

Le financement de la dépense sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget 2010.

**CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE A RAISON DE 15 HEURES  
HEBDOMADAIRES, EN REMPLACEMENT D'UN POSTE D'ADJOINT  
TECHNIQUE A 30 HEURES HEBDOMADAIRES**

Vu la démission de l'agent par lettre du 9 juin 2010, le Conseil Municipal déclare la décision sur ce dossier non avenue.

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS DE  
LA COMMUNE AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE-  
CHAGNY-NOLAY**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de conclure un avenant n° 2 à la convention de mise à disposition du 27 novembre 2009, afin de régler les conséquences de la mise à disposition des agents de la Commune auprès de la Communauté d'Agglomération Beaune-Chagny-Nolay, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, dans les conditions d'emploi retenues ci-après :

Nom-Prénom	Temps d'emploi voté au Bureau Communautaire du 5 Novembre 2009, à compter du 1 <sup>er</sup> Septembre 2009  (sauf mention spécifique)  Exprimé en pourcentage de temps ou en volume d'heures estimé	Temps d'emploi voté au Bureau Communautaire du 8 avril 2010, à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2010  (sauf mention spécifique)  Exprimé en pourcentage de temps ou en volume d'heures estimé
<i>Compétence justifiant la MAD</i>	<b>Equipement sportif</b>	
Jean-Pierre MAGNIEN	50 %	50 %
<i>Compétence justifiant la MAD</i>	<b>Enfance</b>	
COCHARD Mariane	21,70 %	21,70 %
COURTOIS Laurence	33,00 %	33,00 %
DAVID Francine	3,85 %	3,85 %
FILLON-MARTIN Annie	7,52 %	7,52 %
GILLES Catherine	30,00 %	30,00 %
JEANNOT Sandrine	8,57 % A compter du 1 <sup>er</sup> novembre 2009	11,54 %
PAYEN Angélique	31,50 %	31,50 %
PETEUIL Michèle	8,57 % Jusqu'à fin novembre 2009	
<b>Direction Générale des Services</b>	<b>Secrétariat</b>	
<i>Compétence justifiant la MAD</i>		
LELU Elisabeth	10 %	10 %

Le Maire est autorisé à signer cet avenant.

## **PARTICIPATION AUX TRAVAUX 2010 DE RENOVATION DU RESEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de dissimulation B.T. rue du Docteur Lavirotte, dans la traversée du bourg, programmé au titre de 2010 dans le cadre des travaux d'aménagement du réseau d'éclairage public.

Il approuve également le montant de la participation de la Commune à ces travaux, estimée à 3 135 " .

Le Conseil donne mandat au SICECO pour la réalisation des travaux.

Il décide de reporter l'examen de la question relative au renforcement sur le poste « Les Aubues » situé rue Marceau Petit à une prochaine séance et sollicite un complément d'informations sur ce dossier.

## **AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX CONCLU AVEC L'ENTREPRISE QUINCEY (LOT N°19 « CHAUFFAGE/VENTILATION ») AU TITRE DE LA RESTRUCTURATION DU FOYER MUTUALISTE ROCHEFORT LAVIROTTE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de passer un avenant n°1 au marché conclu avec l'entreprise QUINCEY dans le cadre des travaux d'extension-restructuration du Foyer Mutualiste Rochefort Lavirotte (lot n°19 « chauffage-ventilation »).

Cet avenant concerne certains travaux modificatifs qui se sont avérés utiles en cours d'exécution du marché, engendrant une plus-value hors taxes chiffrée à + 3 422 " et consistant dans la mise en place d'une gaine en acier galvanisé en remplacement de la gaine coupe-feu, du fait du changement d'emplacement du caisson de désenfumage.

Il autorise le Maire à signer cet avenant.

## **REHABILITATION DE L'ANCIENNE PERCEPTION EN VUE DE LA CREATION DE 4 LOGEMENTS : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX CONCLU AVEC L'ENTREPRISE DAUGE AU TITRE DU LOT N°3 « PIERRE DE TAILLE »**

Après un vote à main levée (10 voix pour, 9 abstentions), le Conseil Municipal décide de revoir la délibération du 26 novembre 2009 relative à la passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux conclu avec l'entreprise DAUGE au titre du lot n° 3 « pierre de taille » dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancienne perception en vue de la création de 4 logements, afin d'intégrer à cet avenant n° 1 une prestation complémentaire également utile à la bonne exécution des travaux, en l'occurrence la fourniture et la pose de deux marchés complémentaires sur le haut de l'escalier intérieur, prestation chiffrée à + 1 666,70 " H.T.

Le montant définitif du marché hors taxes, après intégration des deux prestations complémentaires faisant l'objet de l'avenant, est donc porté à :

$$50\,241,07 \text{ " } + 4\,792 \text{ " } = 55\,033,07 \text{ " } .$$

Autorise le Maire à signer cet avenant n° 1, tel que revu et complété.

### **REFECTION DE LA RUE CLAUDE DURET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN DE SOUTIEN A LA REFECTION DES VOIRIES COMMUNALES POUR L'ANNEE 2010**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de réfection de la rue Claude Duret programmé au titre de 2010 ainsi que son coût, estimé à la somme de 36 101,50 " H.T. auquel sont ajoutés les honoraires de maîtrise d'œuvre qui se chiffrent à 2 678,40 " H.T., soit un coût global évalué à 38 779,90 euros H.T.
- définit le plan de financement de l'opération comme suit :
  - DEPENSE TOTALE : 38 779,90 " H.T.
  - RECETTES TOTALES : 38 779,90 "
    - ✓ Subvention du Conseil Général : 10 000 "
    - ✓ Solde (commune) : 28 779,90 "
- sollicite le concours financier du Conseil Général dans le cadre du plan de soutien à la réfection des voiries communales.
- décide la réalisation des travaux sous réserve de l'obtention de l'aide sollicitée.

### **CONVENTION DE FORMATION AVEC LA MAISON FAMILIALE RURALE DE BAIGNEUX-LES-JUIFS : ATTRIBUTION D'UNE GRATIFICATION A LA STAGIAIRE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une gratification équivalente à 29% du SMIC en vigueur à une jeune stagiaire, en formation professionnelle « services en milieu rural » à la Maison Familiale de Baigneux-les-Juifs, accueillie en Mairie du 11 mai 2009 au 18 juin 2010, dans le cadre de son stage, et ceci pour la totalité de la période de stage.

## INFORMATIONS

### AVENANTS AU CONTRAT D'ASSURANCE VILLASSUR 2 ET AU CONTRAT FLOTTE DE VEHICULES AUTOMOBILES CONCLUS AVEC GROUPAMA

Le Conseil Municipal prend acte de l'information donnée par le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 6° du code général des collectivités territoriales relative à la conclusion de avenants au contrat d'assurance VILLASSUR 2 n° 1029 02 et au contrat flotte de véhicules automobiles n° 1021 passés entre Groupama et la Commune afin :

- d'intégrer dans la garantie, en ce qui concerne le contrat VILLASSUR 2 :
  - la maison sinistrée sise 8, rue Saint-Pierre, ancienne propriété des époux THIBERT acquise par la Commune, pour la période comprise entre l'achat et la démolition ;
  - un bâtiment à usage de bureaux, un hangar abritant des installations de stockage et un pont bascule sis lieudit « Les Aubues » acquis également par la Commune en vue de l'aménagement d'un espace de rencontre extérieur ;
  - un local et des sanitaires situés à proximité du plan d'eau route de Couches.
- de régulariser le montant de la prime correspondant aux mouvements de véhicules enregistrés durant l'exercice 2009, en ce qui concerne le contrat flotte de véhicules automobiles.

## INDEMNISATION DE SINISTRES

Le Conseil Municipal prend acte de l'information donnée par le Maire en vertu de la délégation accordée par délibérations des 7 avril et 23 mai 2008 relative à l'acceptation des indemnités de sinistres suivantes :

- ✚ 908,87 " en règlement du sinistre survenu le 13 juillet 2009 à l'école maternelle de Nolay, ayant conduit au remplacement de deux coupoles de skydome endommagées suite à la tempête de grêle, franchise déduite de 243 euros ;
- ✚ 139,63 " en règlement du sinistre du 22 avril 2010 causé par une débroussailleuse à dos de la Commune ayant projeté une pierre sur le véhicule d'un particulier.

## **PASSATION D'UN CONTRAT AU TITRE DE LA LOCATION DE L'APPARTEMENT SITUÉ 41 AVENUE LAZARE CARNOT PORTE C**

Le Conseil Municipal prend acte de l'information donnée par le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du 7 avril 2008 relative à la passation d'un contrat au titre de la location de l'appartement situé porte C de l'immeuble dont la commune est propriétaire sis 41 avenue Carnot à Nolay, appartement de type F2, d'une superficie habitable de 35,70 m<sup>2</sup>, à effet du 1<sup>er</sup> juin 2010, moyennant le loyer mensuel de 206 ” .

### **QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

- Le Maire informe qu'un nouvel agent a été recruté dans le cadre d'un CAE passerelle, à compter du 17 mai 2010, à raison de 28 heures hebdomadaires, affecté aux services techniques municipaux.
- Le Maire donne lecture des courriers de remerciements de diverses associations pour les subventions allouées au titre de 2010.

### **EXERCICE BUDGETAIRE 2010 (BUDGET PRINCIPAL) : DECISION MODIFICATIVE N°2**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'ajustement de crédits faisant l'objet de la décision modificative n°2 afférente au budget principal, tel qu'il est présenté en séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.